



Annexe

Aux statuts de l'Association des amis des enfants de Bienne et environs

Selon l'art. 6 des statuts

Catégories de membres et cotisations annuelles

En date du 22 mars 2016, l'Assemblée générale a fixé les catégories de membres ainsi que les cotisations annuelles suivantes valables dès 2017:

Membre individuel (famille)	Fr. 50.00
Membre collectif (firmes, sociétés)	Fr. 100.00
Donateurs	Fr. 30.00
Bénévoles (participation régulière aux travaux d'entretien mensuels)	Fr. 0.00

Les membres individuels, collectifs et bénévoles ont droit de vote lors de l'assemblée générale. Ils bénéficient également de tarifs réduits pour la location de la maison.

Le président: Tim Schwander

La secrétaire: Murielle Pouchon

M. Pouchon